



INDEX 2025
Egalité Professionnelle

**ECART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
AU CENTRE HOSPITALIER RAVENEL**

INDICATEUR	SCORE EN NOMBRE DE POINTS	OBJECTIFS DE PROGRESSION
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers	37/40	/
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels	30/30	/
Taux d'avancement de corps au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement ou par examen professionnel	0/15	Constitution d'une commission dédiée à l'égalité et aux promotions pour agir de manière structurée et collaborative sur ces enjeux
Taux d'avancement de grade au choix ou par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement ou par examen professionnel	5/15	
SCORE FINAL / 100	72/100	

Références :

- Décret 2024-948 du 21/10/2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes de la fonction publique hospitalière
- Décret 2024-949 du 21/10/2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret 2024-948 du 21/10/2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière